

a 1732

Dans les années 70, les manifestations en faveur de l'avortement se multiplient. Ici rue de Rivoli, à Paris.

"QUAND AVORTER ÉTAIT UN CRIME"

Jusqu'en 1975, les femmes faisaient « passer les bébés » au péril de leur vie, dans des conditions sanitaires déplorables et des souffrances intolérables. Et elles étaient obligées de cacher leur acte par crainte de poursuites judiciaires. La philosophe Xavière Gauthier a recueilli et publié le récit de leur calvaire. Interview et extraits.

« J'ai 62 ans et j'ai connu cette époque horrible », annonce d'emblée Xavière Gauthier. Cette philosophe, maître de conférences à Bordeaux et chargée de recherche au CNRS à Lyon, a pour spécialité les femmes dans l'Histoire. En 2002, elle publie un premier livre, « Naissance d'une liberté », un document sur le combat des femmes pour la légalisation de la contraception et de l'avortement. Sélectionnée pour le Grand Prix des lectrices de ELLE, Xavière Gauthier reçoit alors des dizaines de lettres, émouvantes, superbes, qui lui donnent envie d'aller plus loin dans sa démarche et de recueillir des témoignages de femmes ayant subi des avortements clandestins, souvent au péril de leur vie. Voici donc ces « Paroles d'avortées » (éditions de La Martinière) pour ne pas oublier que tout cela se passait il n'y a pas si longtemps que cela, il y a juste un peu plus de trente ans.

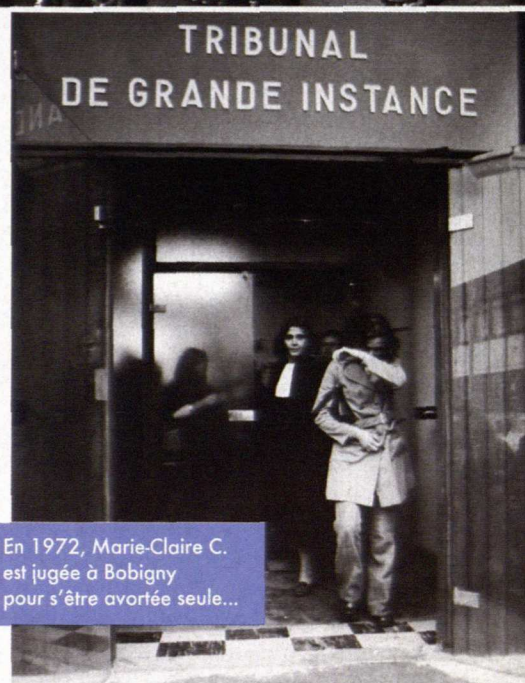
ELLE. En 1975, Simone Veil, alors ministre de la Santé, fait voter une loi donnant aux femmes le droit d'avorter en toute légalité. Quelle était la situation avant cette loi ?

XAVIÈRE GAUTHIER. Après l'hécatombe de 14-18, il fallait « repeupler la France ». En 1920, on vote une loi qui interdit la contraception au même titre que l'avortement. Même d'en parler tombe sous le coup de la loi. Sous Vichy, en 1943, cette intransigeance conduit à la condamnation à mort d'une faiseuse d'anges, Marie-Louise Giraud. Vous imaginez l'angoisse

pour les femmes, pour les couples ? C'est le député Lucien Neuwirth qui a décidé que cela ne pouvait plus continuer ainsi. Il a mis dix ans à réussir, il a risqué sa vie politique, il a été traité de « fossoyeur de la France », mais il a légalisé la contraception orale en décembre 1967. Il faudra encore attendre cinq ans pour que la loi soit mise en application. Et, même à ce moment-là, peu de femmes ont eu accès à la pilule, car une grande partie du corps médical s'y opposait. Jusqu'en 1975, date de la loi Veil. Les médecins ont alors estimé qu'« entre deux maux, il faut choisir le moindre » et se sont enfin décidés à prescrire la pilule.

ELLE. La pression sociale a également permis d'accélérer le mouvement.

X.G. Absolument. En 1971, 343 femmes reconnaissaient publiquement, dans « Le Nouvel Observateur », avoir avorté. Cela deviendra le « Manifeste des 343 salopes ». Certaines étaient très connues, d'autres pas. Plusieurs d'entre elles ont subi ensuite toutes sortes de tracasseries. Et c'est pour les défendre que Gisèle Halimi a créé le mouvement Choisir. Malgré cela, un an plus tard, en 1972, nous assistions au fameux procès de Bobigny. Marie-Claire, une jeune fille de 15 ans et demi, qui avait été forcée par un voyou, a été arrêtée pour son propre avortement. Elle a été acquittée mais ce procès a tellement scandalisé la population qu'il a joué en faveur de la libéralisation de l'avortement.



En 1972, Marie-Claire C. est jugée à Bobigny pour s'être avortée seule...



... Elle est défendue par Gisèle Halimi et soutenue par des personnalités, dont Delphine Seyrig.

"QUAND AVORTER ÉTAIT UN CRIME."

ELLE. Qu'est-ce qui vous a le plus frappée chez les femmes que vous avez interrogées pour votre livre ?

X.G. Elles sont différentes, certaines restent très révoltées, d'autres se montrent plus passives. Mais je crois que leur point commun, c'est le silence. Le fait de n'avoir pu en parler à personne pendant des années continue de les tourmenter. Parce qu'on a fait quelque chose de mal, d'illégal, et que l'on ne peut se confier ni à ses parents ni même parfois à son mari car il aurait voulu garder l'enfant. Et après l'avortement, se comporter comme si rien ne s'était passé, retourner au bureau et dire « j'ai eu une gastro-entérite ».

avait quand même aller jusqu'au sursis, ce qui signifiait que vous aviez dû passer devant un tribunal et rendre public votre avortement.

ELLE. Dans votre livre, la douleur physique est omniprésente. Douleur que vous n'hésitez pas à qualifier de torture.

X.G. Je parle de torture, parce qu'il s'agissait souvent d'une souffrance infligée volontairement. Une fois qu'une femme arrivait à l'hôpital après s'être placée une sonde, une queue de persil ou une aiguille à tricoter, elle devait subir un curetage. A ce stade-là, il fallait l'endormir. Mais certains médecins, des femmes aussi bien que des hommes d'ailleurs, les opéraient à vif pour « leur apprendre ».

ELLE. Comment expliquer un tel manque de compassion ?

X.G. Je crois que

ELLE. Combien d'avortements étaient pratiqués chaque année ?

X.G. On les estime à environ 800 000. Evidemment, il y avait celles qui avaient de l'argent, des relations, et pouvaient partir en Suisse et en Angleterre, où elles subissaient un curetage sous anesthésie. Mais, là-bas, elles devaient quand même passer devant une commission et il arrivait qu'on leur refuse l'avortement. De retour en France, elles se retrouvaient, comme les autres femmes, angoissées de voir les semaines défiler sans trouver de solution. A la fin, les femmes étaient prêtes à tout, même à risquer leur vie. Elles avortaient sur des tables de cuisine, dans des conditions terribles. Il est presque miraculeux qu'il n'y ait pas eu davantage de décès.

ELLE. Aujourd'hui, on dénombre encore 250 000 avortements par an.

Comment l'expliquez-vous ?



En 1974, à l'Assemblée, Simone Veil défend une loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse.

UNE À DIX FEMMES MOURAIENT CHAQUE JOUR EN FRANCE AVANT LES ANNÉES 70. D'AUTRES DEVENAIENT STÉRILES À CAUSE DES INFECTIONS. ET CERTAINES ONT ÉTÉ DÉGOÛTÉES À TOUT JAMAIS D'AVOIR UN ENFANT.

ELLE. Mais ce qui est incroyable, c'est que ce secret s'est prolongé puisque certaines femmes que vous avez rencontrées parlaient pour la première fois.

X.G. Oui, et c'est seulement à ce moment-là qu'elles ont pu faire le deuil de ce bébé qu'elles n'auraient jamais. Je sais que ce silence est difficile à comprendre, mais j'y vois plusieurs explications. Ce qu'elles ont subi engage un certain nombre de personnes : ceux qui auraient dû être les futurs pères, les enfants qu'elles ont eus depuis, leurs parents qui n'ont pas toujours été à la hauteur. Je pense aussi que le sexe reste tabou. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque une jeune fille enceinte avant le mariage, c'était une honte, un péché, une faute sociale. Il y avait enfin tout ce côté clandestin qui entourait l'avortement.

ELLE. Quel était le risque légal ?

X.G. L'emprisonnement. Dans la réalité, il n'était pas appliqué, mais on pou-

que les avortées étaient considérées comme des dépravées, des monstres. Cela était tellement ancré dans les esprits que les femmes elles-mêmes pensaient parfois qu'elles méritaient cette douleur. Je sais que cela nous paraît absolument inconcevable aujourd'hui, et c'est pour cela que j'ai voulu écrire ce livre. Mais n'oublions pas que le Vatican reste toujours opposé à la contraception et à l'avortement.

ELLE. Ces avortements clandestins ont eu des conséquences terribles, entraînant la stérilité, voire la mort.

X.G. Une à dix femmes mouraient chaque jour en France avant les années 70. La stérilité, elle, était due à toutes sortes d'infections. Et certaines femmes ont été simplement dégoûtées à tout jamais d'avoir un enfant : elles avaient subi des hémorragies terribles et, à l'hôpital, on les laissait se vider de leur sang tant qu'elles n'avaient pas avoué pourquoi elles avaient été transportées là.

le poids de la morale chrétienne était si fort

X.G. Je préfère parler maintenant d'IVG (interruption volontaire de grossesse) que d'avortement. Mais cela ne veut pas dire que cet acte soit devenu totalement anodin. D'ailleurs, les médecins racontent que cela se passe encore souvent dans les larmes, même si les femmes ne risquent physiquement plus rien. 250 000 avortements par an, cela signifie une femme sur deux en âge de procréer. Lorsque l'on considère que les femmes sont fécondes pendant trente ans, ce chiffre n'est pas énorme. Pourquoi les femmes et les jeunes filles tombent-elles enceintes ? Parce qu'elles ont oublié leur pilule, parce que leur stérilet n'a pas fonctionné, parce que leur désir d'avoir ou pas un enfant est ambivalent. Ou parce qu'elles craignent tellement une éventuelle stérilité qu'elles veulent en avoir le cœur net. Mais la raison principale reste les problèmes de couple. Soit l'homme s'est sauvé quand il a appris que sa femme était enceinte. Soit elle pense qu'elle ne veut plus de cet homme-là comme père.

"QUAND AVORTER ÉTAIT UN CRIME."



Manifestation devant l'hôpital Lariboisière à Paris.

ELLE. Il reste de grandes disparités entre les pays européens.

X.G. En Irlande, par exemple, l'IVG demeure totalement interdite. En Pologne aussi, alors on voit des femmes embarquer sur des bateaux pour sortir des eaux territoriales et pouvoir avorter en toute légalité. Au Portugal, l'avortement est presque totalement prohibé et il arrive que des femmes passent devant le tribunal. A Malte, il y a également une pression terrible de l'Eglise. Et tous ces pays sont entrés dans l'Union européenne, à condition que l'on ne touche pas à leurs lois sur la contraception et l'avortement. A l'autre extrême, le délai pour avorter est de 26 semaines en Espagne (on se trouve à la limite de l'accouchement), de 23 semaines en Hollande et en Angleterre, et de 18 semaines en Suède.

ELLE. Et en France, reste-t-il des progrès à faire ?

X.G. Pas du côté de la loi, qui a subi de récents aménagements : depuis 2001, il n'y a plus d'entretien préalable, le délai légal pour avorter a été prolongé de 10 à 12 semaines et les mineures n'ont plus besoin de l'autorisation de leurs parents. Tout récemment, il y a eu l'introduction de l'avortement médicamenteux que l'on peut effectuer à la maison. Dans la pratique, cependant, les choses sont loin d'être idylliques. Car, si les médecins n'ont pas le droit de refuser l'avortement, ils peuvent encore faire suffisamment traîner les choses pour dépasser le délai légal. L'attente peut aussi se prolonger pour des questions de place au bloc opératoire. C'est pour cela que l'avortement médicamenteux est une bonne solution qui pourrait régler une partie de ces problèmes.

INTERVIEW DE PASCALE FREY

EXTRAITS

ANTONIO OTERO : « Nos amis médecins trouvaient trop dangereux de nous aider. »

« Clotilde avait décidé que les deux filles que nous avions étaient suffisantes et qu'elle ne voulait pas avoir d'autres enfants. Elle avait donc pris la décision d'avorter et cela ne lui posait aucun problème moral. [...] On a d'abord demandé à des amis médecins, qui avaient été très proches de nous. [...] Ils n'ont pas voulu nous aider, ils ont jugé que c'était trop dangereux. Pour Clotilde, mais aussi pour eux, d'un point de vue professionnel. Alors, ils nous ont simplement donné une sonde, pour qu'on le fasse nous-mêmes. Rentrés chez nous, nous avons préparé les objets. Clotilde voulait le faire elle-même, elle était extrêmement courageuse et très décidée. [...] Elle n'a pas voulu que j'intervienne. [...] Elle a gardé la sonde pendant plusieurs heures. Quand elle a commencé à avoir quelques saignements, elle a retiré la sonde et je suis allé appeler le médecin. Il a dit que cela n'était rien, une simple petite hémorragie. [...] La nuit s'est passée et le lendemain matin, on l'a appelé de nouveau car elle avait de la température et ça nous faisait très peur. Cette fois, il l'a envoyée à la clinique proche de notre domicile. Là, le curetage a été effectué, mais dans de très mauvaises conditions. Ça a donné une première complication, je ne sais toujours pas pourquoi. Il y a eu une occlusion intestinale. Et il a fallu faire une deuxième opération. [...] Après cette deuxième opération, ils ont vu qu'il y avait un blocage des reins... Son état a empiré et a abouti à une septicémie... Il y a eu huit jours de souffrance, puis d'agonie. A aucun moment, elle n'a dit qu'elle regrettait son acte... »

L : « Cette affaire m'a donné de la grossesse une idée barbare. »

« Paris, 1952 : j'avais 17 ans. Presque. Mes premiers émois, le désir. Je grandis en milieu médical et mon éducation sexuelle se réduit aux risques de grossesse. Je rencontre un jeune homme. Je suis amoureuse. Ce sera l' élu. Je fais l'amour avec lui deux fois. Risque encouru. Plus de règles. Au lycée, je hante les toilettes, je scrute. Attente terrifiante. Rien. [...] Un dimanche soir, on dîne en famille. J'ai un malaise. A peine réanimée, j'avoue. La violence paternelle est effroyable, ma mère reste muette. Moi, je veux mourir ou alors être libérée de ce poids-là. Je ne suis pas prête. Je me sens trop petite. De toute façon, on ne me consulte pas. On va chercher quelqu'un. Mon père, gynécologue, doit rester à l'abri de tout soupçon... Je me rends seule au rendez-vous. Ma mère, en bonne épouse, a obéi. Elle ne m'accompagne pas. Prudence. Je suis allongée sur une table de cuisine. Il m'injecte un liquide soi-disant relaxant. Et c'est l'horreur. Comment mettre en mots ce qui me racle, me déchire, m'ampute. Tout mon corps livré à cette torture. [...] Les séquelles de cet épisode massacrant : un refus de la maternité, dont l'origine s'avère liée en grande partie à cette affaire [...] qui m'a donné de la grossesse et de l'accouchement une idée barbare. Je n'ai pas eu d'enfant. »

ANNICK : « J'ai atrocement souffert, mais je n'ai rien regretté. »

« J'ai eu la vie sauve parce que j'habitais chez une amie élève sage-femme. Tout était prévu pour que ça se passe bien : pose d'une sonde par une amie, un interne était d'accord pour faire éventuellement un curetage. Hélas, la sonde ayant été posée dans une pièce non stérile, quelques jours plus tard, j'ai fait une septicémie avec soif intense, frissons, 41° de température, délire, etc. Alors là, tout a été très vite : une femme médecin compréhensive est venue me voir, appelée par mon amie affolée. Il a été décidé une hospitalisation en extrême urgence dans le service où je travaillais (ophtalmologie), il fallait brouiller les pistes ! Raison : infection intestinale... Je n'avais jamais eu d'antibiotiques de ma vie. J'en ai reçu à doses massives. [...] J'ai tout expulsé : l'embryon, de six semaines environ, et le placenta dans les toilettes de mon service. J'ai atrocement souffert. [...] Je n'ai jamais regretté cet acte, je n'ai jamais culpabilisé. Pour moi, ce n'était qu'un embryon. Je n'avais pas envie qu'il devienne un bébé. Un moment avant qu'on ne me prenne en charge, je pensais que j'allais mourir, mais cela m'aurait été égal. J'étais si mal que je me disais seulement que j'allais cesser de souffrir. Après, j'ai eu une vie normale : mari, trois filles et trois petits-enfants. »